

Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 119 (2021)
Heft: 1-2

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026


ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le congé parental – un investissement nécessaire et rentable

Faites sur mandat de la Commission fédérale pour les questions familiales, des analyses ont démontré qu'un congé parental aurait de multiples répercussions positives. Deux membres de la commission rappellent dans un *policy brief* les effets favorables d'un congé parental sur les familles, l'économie, la population et les finances de l'Etat. Ils précisent des aspects à considérer en sus de la durée et la manière optimale d'aménager le droit à un congé parental en Suisse.

Source: Communiqué de presse des commissions du département fédéral de l'intérieur du 1^{er} décembre 2020, www.admin.ch

 **Policy brief de la commission fédérale pour les questions familiales, <https://ekff.admin.ch>**

Voir aussi *Obstetrica* n. 10/2020, <https://obstetrica.hebamme.ch>



«Quand c'est pas oui, c'est non!»

Selon une enquête de 2019 menée par gfs.bern pour Amnesty International, en Suisse, 22% des femmes – soit 800 000 femmes! – ont subi des actes sexuels non désirés au cours de leur vie, 12% ont eu un rapport sexuel contre leur gré. Seulement 8% des personnes concernées ont signalé à la police les violences sexuelles qu'elles avaient subies. La majorité ne porte pas plainte car elles ont honte de ce qui leur est arrivé.

[Dans le cadre des révisions du Code pénal sur les violences sexuelles,] la coordination romande de la grève féministe revendique que l'absence de consentement soit désormais l'élément décisif du viol. Elle exige également des fonds permettant la mise en place de politiques de prévention et d'éducation sur les violences sexistes et sexuelles, et un renforcement des structures associatives actives dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Plusieurs pays européens ont déjà introduit la notion de consentement dans leur législation (Allemagne, Belgique, Chypre, Danemark, Grèce, Irlande, Islande, Luxembourg, Royaume-Uni, Suède) ou mènent des discussions en ce sens (Espagne, Finlande, Pays-Bas).

Source: Coordination romande de la grève féministe et des femmes, 25 novembre 2020, www.grevefeministe.ch

Enquête gfs.bern sur les violences sexuelles en Suisse sur <https://cockpit.gfsbern.ch>



Guides Pro Juventute pour les parents souffrant de problèmes psychiques



Lorsqu'un parent souffre de troubles psychiques, toute la famille en est affectée. Les enfants essaient de comprendre ce qui se passe. Ils entendent parler de termes inconnus, mais n'osent peut-être pas poser de questions.

On n'aide pas les enfants en gardant le silence sur la maladie, au contraire, ils ont besoin d'une attention particulière dans ces moments difficiles.

Trois nouvelles publications s'adressent aux enfants de 8 à 12 ans, aux adolescents de 12 à 18 ans, et aux parents concernés ou aux professionnels qui les accompagnent.

Plus d'informations sur www.projuventute.ch



CH2021: une plate-forme pour les 50 ans du droit de vote des femmes

En 2021 est célébré le droit des Suissesses à s'impliquer dans la vie politique depuis 50 ans déjà. Afin de pouvoir mieux coordonner les activités prévues dans le cadre de cette année anniversaire, l'association CH2021 a mis sur pied une plate-forme d'informations centrale en trois langues (en ligne et hors ligne). Au centre se trouve une carte des actions à la fois interactive, publique et actualisée. Le site Internet www.ch2021.ch offre un aperçu des personnes, organisations et institutions qui se consacrent à divers thèmes et actions de l'année anniversaire.

Plus d'informations sur <https://ch2021.ch/fr/>



iStock



Mariage pour tous validé par le Parlement

Le Parlement a mis le 9 décembre la touche finale à un projet de mariage pour tous. Les parlementaires auront eu besoin de sept ans pour se faire à l'idée du mariage pour tous (validé par vote final le 18 décembre, NDLR). Le projet tire ses origines d'une initiative parlementaire des Vert'libéraux, déposée en 2013.

Malgré un accueil favorable lors de la consultation, l'idée d'ouvrir le don de sperme aux lesbiennes avait été écartée en commission. Les parlementaires ont cependant repêché la disposition. Pas question à leurs yeux de créer des couples de deuxième classe. Qu'elles aiment une femme ou un homme, toutes les femmes doivent pouvoir avoir accès au don de sperme. Seuls les dons de sperme effectués conformément au cadre légal suisse seront reconnus, afin de permettre aux enfants de connaître leur origine. Un droit qui ne peut par exemple pas être garanti en cas de fécondation à l'étranger. La présomption de maternité de l'épouse ne sera en outre introduite qu'en cas de don de sperme. Et la contestation du lien de filiation sera exclue dans ces cas.

Le peuple risque d'avoir le dernier mot sur le projet de loi. L'UDC entend lancer le référendum.

Source: RTS, 9 décembre 2020, www.rts.ch

Texte de loi sur www.parlement.ch



Fin prématurée de l'étude SWEPIs

Que se passe-t-il quand une étude est interrompue? Peut-on malgré tout utiliser et évaluer les données collectées jusque-là, ou bien a-t-on fait tous ces efforts en vain? Dans l'étude *SWEedish Post-term Induction* (SWEPIs), un comité d'expert-e-s indépendant (*Data and Safety Monitoring Board*) a mis fin au recrutement de participantes bien avant l'évaluation intermédiaire (qui était prévue dès que le chiffre de 50% des 10 038 naissances requises aurait été atteint). L'objet de l'étude était de déterminer la meilleure façon de procéder sept jours après le terme prévu: provoquer immédiatement l'accouchement ou attendre encore une semaine. La mortalité périnatale dans le groupe d'attente a tellement alarmé le comité qu'il n'a plus pu tolérer la poursuite de l'étude. Celle-ci a donc été interrompue et a fait l'objet d'une évaluation.

Les données de l'étude ont également été reprises dans la dernière revue Cochrane sur le thème de la provocation. Le sens ou le non-sens de cette approche donnent lieu à une discussion. Dorothea Zeeb, sage-femme MSc et chargée de cours dans la filière d'études de Bachelor sage-femme à la Haute école spécialisée de Salzbourg en Autriche, et Christine Loytved, Dre en sciences infirmières, sage-femme, historienne de la médecine et chercheuse en santé publique, chargée de cours à la ZHAW (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften) à Winterthur, en présentent les arguments dans la revue allemande *Die Hebamme*, n. 5/2020, p. 12.

Christine Loytved

Article (en allemand) dans *Die Hebamme* sur www.thieme-connect.com



Allocations de maternité plus généreuses

Les mères, dont l'enfant est hospitalisé durant au moins deux semaines après l'accouchement, bénéficieront plus longtemps d'allocations de maternité. Le Conseil des Etats s'est tacitement rallié lundi au National. L'hospitalisation prolongée d'un nourrisson immédiatement après l'accouchement pose actuellement problème. La mère peut demander le report du versement de son allocation de maternité, mais elle risque ainsi de se trouver sans revenu. La loi ne prévoit en effet aucune allocation pour perte de gain pendant le séjour du nouveau-né à l'hôpital. Le projet vise à combler cette lacune. En cas de séjour hospitalier de l'enfant immédiatement après sa naissance, la durée de la perception de l'allocation pour perte de gain pourra être prolongée jusqu'à 56 jours. Elle passera de 98 à 154 jours. Le séjour devra toutefois durer au moins deux semaines, contre trois comme proposé par le Conseil fédéral. Seules les femmes qui reprendront le travail après leur congé y auront droit. Elles devront fournir une preuve en ce sens. La nouvelle règle concernerait quelque 1300 bébés par an. Les coûts supplémentaires sont estimés à quelque sept millions de francs par an, a indiqué le ministre de la Santé Alain Berset. «Ce montant est tout à fait supportable pour traiter un problème reconnu.»

Source: RTS, 30 novembre 2020, www.rts.ch

Voir aussi www.parlament.ch

spital
region
oberaargau

Geburtshaus an der Langete sucht Beleghebammen

Das Geburtshaus eröffnet im Juni 2021.

Ihre Herausforderung:

Für Beleghebammen bieten wir einen spannenden Arbeitsort. Individuell, respektvoll und ganzheitlich können Sie Mutter Kind und Vater in der Schwangerschaft und unter der Geburt begleiten.

Die selbstständige Betreuung der natürlichen und physiologischen Geburt beinhaltet den gesamten Betreuungsbogen einer Beleghebamme. Die Frauen und deren Partner fühlen sich bei der Beleghebamme aufgehoben.

Unsere Erwartungen:

Flexible und motivierte Beleghebamme, mindestens 2 Jahre Berufserfahrung und Sie haben mehr als 100 Geburten begleitet.

Besuchte Weiterbildungen zu: Damмнаht, NG REA und Notfallmanagement in der Geburtshilfe oder Sie sind bereit, diese zu absolvieren.

Gerne stellen wir Ihnen unser Konzept in einem persönlichen Gespräch vor.

Kontakt:

Ruth Erhard
Leitende Hebamme Frauenklinik SRO
062 916 32 71
r.erhard@sro.ch

SRO AG, Spital Region Oberaargau
St. Urbanstrasse 67, 4900 Langenthal



www.sro.ch

SRO.



Wir suchen Verstärkung für unser Hebammenteam!

Per 1. April oder nach Vereinbarung:

Beleghebamme 80%

(optional mit Zusatzausbildung Stillberaterin IBCLC)

WIR BIETEN:

Ein spannendes, flexibles, schönes, innovatives Arbeitsumfeld sowie zeitgemässe Anstellungsbedingungen. Selbständige Betreuung von Frauen und Familien über den gesamten Betreuungsbogen. Ein aufgestelltes und engagiertes Team, welches dich gerne unterstützt beim Einstieg in die Beleghebammen-Tätigkeit.

WIR SUCHEN:

Eine erfahrene, flexible, motivierte, aufgestellte Kollegin mit der Bereitschaft als angestellte Hebamme in einem kleinen Team zu arbeiten.

Wir freuen uns auf ein Gespräch mit Dir!

BEWERBUNG UND WEITERE INFOS:

Verena Piguet, Hebamme FH & Geschäftsführerin,
verena@babyimbauch.ch, 079 289 74 40 / 033 439 02 70,
www.babyimbauch.ch

haus der geburt 
BETHESDA

Wir suchen eine Hebamme!

Der Ansatz, die hebammengeleitete ausserklinische Geburt in Spitalnähe anzubieten stösst auf viel Interesse bei werdenden Eltern. Das freut uns sehr!

Wenn Du dich von einer abwechslungsreichen Arbeit über das ganze Kontinuum von Schwangerschaft bis Wochenbett angesprochen fühlst, melde dich bei uns. Wir sind auch gerne bereit Neueinsteigerinnen in die Freiberuflichkeit zu unterstützen.

Die beiden Hebammen Fabia Haas und Sabina Stocker Lee geben dir gerne weitere Auskünfte.

Sabina: 079 908 81 01, sabina.stocker@bethesda.ch

Fabia: 079 484 12 71, fabia.haas@bethesda

10 Jahre Geburtshaus Schaffhausen- Zeit für Veränderung!

In einem überschaubaren, sehr persönlichen Rahmen begleiten wir werdende Eltern durch den ganzen Betreuungsbogen, von der Schwangerschaft über die Geburt, dem Wochenbett zuhause, der Abschlusskontrolle, bis hin zu den Stillberatungen.

Wir haben eine kleine, feine, bescheidene, gut funktionierende Infrastruktur, sind ein eingespieltes Team und suchen bewusst den Ausgleich von Berufs- und Privatleben. Wir haben langjährige, fundierte Erfahrung in der ausserklinischen Hebammenarbeit und bilden uns gezielt weiter. **NUN** braucht es frischen Wind und junge Kräfte, um auf dieses Fundament nachhaltig mit unserer Unterstützung aufzubauen. Dies möchten wir ab Oktober 2021 realisieren.

Wir suchen: Hebammen mit Herzblut für die Berufsausübung in **allen** Facetten, mit Engagement und der Bereitschaft Verantwortung in der ausserklinischen Geburtshilfe, im Team und in der Geburtshauszene. zu übernehmen. Das Arbeitspensum ist grundsätzlich verhandelbar. Wir suchen vor allem noch eine Hebamme, die mindestens ein Pensum von 60% anbieten kann. Einstieg n. Vereinbarung möglich.

Weitere Info Tel 052 620 00 25

www.geburtshaus-sh.ch



Etude: Comment parler de sexualité avec les jeunes?

Dès qu'il s'agit de sexualité, des professionnel·le·s du domaine social et de la santé sont encore souvent embarrassé·e·s. Une enquête nationale menée par Myrian Carbajal et Annamaria Colombo (HES-SO, Haute école de travail social Fribourg) montre les freins et les réticences à engager un dialogue holistique avec les jeunes sur ce sujet. L'article aborde aussi des propositions de pistes pour y remédier, évoquant espace de débriefing pour les professionnel·le·s et formation initiale et continue.

Source: Reiso, 5 novembre 2020, www.reiso.org



France: autorisation des maisons de naissance

On en compte aujourd'hui huit maisons de naissance en France, quatre ans après le début de leur expérimentation, qui avait été prolongée en juin 2020 pour une année supplémentaire. Les sénateurs ont adopté le 13 novembre 2020 l'article qui les pérennise. La maison de naissance devra être «contiguë» à un établissement de santé ou une maternité. Afin d'assurer l'indépendance (médicale, financière et administrative) et le bon fonctionnement de ces structures promises à se développer, les sénateurs ont adopté un amendement précisant que la gestion de ces établissements devait être «exclusivement» assurée par des sages-femmes, et pas seulement pour la direction. Un amendement a par ailleurs retiré la possibilité que des organismes à but non lucratif ou des

groupements d'intérêts publics puissent créer ou gérer ces maisons.

Un autre amendement a été approuvé pour permettre à ces maisons de naissance d'accueillir des stagiaires ou des sages-femmes en formation dans le cadre universitaire. La modification adoptée précise également que des actions de santé publique et de prévention, en vue de favoriser l'accès aux droits des femmes, font également partie des missions de ces structures.

Source: Public Sénat, 13 novembre 2020, www.publicsenat.fr

Voir aussi le rapport d'étude sur la qualité des soins délivrés en maisons de naissance en France de 2019, www.xn--epop-inserm-ebb.fr



Les soins doivent être gratuits durant toute la grossesse

Les soins doivent être gratuits dès la première semaine de grossesse. Après le National, le Conseil des Etats a tacitement accepté le 30 novembre 2020 deux motions en ce sens. Actuellement, les femmes qui subissent une fausse couche ou des complications pendant les douze premières semaines de la grossesse participent aux coûts. Deux motions, issues des deux bouts de l'échiquier politique, demandent de rectifier le tir. La première, déposée par la députée verte Irène Kälin (AG), exige la gratuité des soins dès la première semaine. Le conseiller national UDC Jean-Luc Addor (VS) est à l'origine du second texte. Il demande que l'assurance obligatoire des soins prenne en charge intégralement les prestations liées à la grossesse. La réglementation actuelle se fonde sur le fait que les grossesses ne sont souvent constatées qu'au bout de quelques semaines. Avec ce système, il existe une inégalité de traitement, a reconnu le ministre de la santé Alain Berset. Il a plaidé pour les motions.

Source: ATS reprise par Swissinfo.ch, 30 novembre 2020, www.swissinfo.ch



Alarme pour la santé des femmes qui aiment les femmes

Les résultats d'une enquête vaudoise sur la santé des femmes qui ont des relations sexuelles avec des femmes (personnes trans et intersexes incluses) ont été publiés fin novembre. Les premiers constats sont alarmants. Initiée par les associations les Klamydia's, VoGay et Lilith, en partenariat notamment avec SANTE SEXUELLE Suisse et la Fondation PROFA, l'enquête a été réalisée entre janvier et mai 2019 à travers la diffusion d'un questionnaire en ligne. Au final, la démarche a permis de récolter 409 formulaires exploitables. Suivi gynécologique insuffisant, violences sexuelles, santé mentale préoccupante... Voilà quelques-uns des constats les plus inquiétants. A la lumière de ces résultats, les porteur·euse·s du projet espèrent bien contribuer à l'amélioration de la prévention et l'accès à la santé aux soins pour tou·te·s.

Source: Fondation PROFA, 29 novembre 2020, www.profa.ch